

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Eurolan FK Inject PU, Komp.B

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10372-b/5

Emploi de la substance / de la préparation

Chimie de la construction

Durcisseur

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s

4 rue de Mulhouse

Boîte Postale 27

F-68180 Horbourg-Wihr

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Polyisocyanates modifiés

Composants dangereux :

CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues  Xn,  Xi; R 20-36/37/38-42/43	> 50%
CAS: 78-42-2 EINECS: 201-116-6	phosphate de tris(2-éthylhexyle)  Xi; R 36/38	10 - 20%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xn Nocif

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 20 Nocif par inhalation.

R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject PU, Komp.B

(suite de la page 1)

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Dioxyde de soufre (SO₂)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject PU, Komp.B**Indications supplémentaires:**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite de la page 2)

7 Manipulation et stockage

Manipulation :**Précautions à prendre pour la manipulation:**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Conservé au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Stocker à sec

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipe de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject PU, Komp.B

(suite de la page 3)

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	caractéristique

Changement d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	190°C (DIN)

Point d'inflammation: 210°C (DIN ISO 2592)**Température d'inflammation :** 400°C (DIN 51794)**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Limites d'explosion:**

inférieure :	nicht anwendbar
supérieure :	nicht anwendbar

Pression de vapeur : Non déterminé.**Densité à 20°C:** 1,216 g/cm³ (DIN 51757)**Masse volumique:** Non applicable.**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :**

insoluble, réagit (voir point 10)

valeur du pH: Non applicable.**Viscosité :**

dynamique à 20°C:	106 mPas (DIN 53019)
cinématique :	Non déterminé.

Test de séparation des solvants : Non déterminé.**Teneur en solvants:****Solvants organiques:** 0,0 %

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject PU, Komp.B

(suite de la page 4)

Indications complémentaires Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereusesRéaction exothermique aux amines et alcools. Formation de CO₂ avec l'eau; dans les récipients fermés, montée en pression (danger d'éclatement)

Peut réagir vivement en présence d'un produit riche en oxygène (comburant). Danger d'explosion.

Corrode le cuivre et le laiton

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Composant	Type	Valeur	Espèce
9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues			
Oral	LD50	> 15000 mg/kg	(rat)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg	(rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	490 mg/l	(rat)
78-42-2 phosphate de tris(2-éthylhexyle)			
Oral	LD50	12800 mg/kg	(mouse)
		37000 mg/kg	(rat)
91082-17-6 Alkylsulfonsäureester des Phenols			
Oral	LD50	> 5000 mg/kg	(rat)
Dermique	LD50	> 1000 mg/kg	(rat)

Effet primaire d'irritation :**de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.**des yeux :** Effet d'irritation.**Sensibilisation :**

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

Nocif

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**Procédé :****9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues**

Abbaubarkeit (28d) 0 % (Respirometer-Test)

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject PU, Komp.B

(suite de la page 5)

Comportement dans des compartiments de l'environnement :
Mobilité et potentiel de bio-accumulation :
78-42-2 phosphate de tris(2-éthylhexyle)

Biokonzentr.-faktor 2-22 (Cyprinus Carpio (Karpfen))

EBAB 5,4 log Pow

Effets écotoxiques :
Toxicité aquatique :
Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation
9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

EC50/24h >1000 mg/l (dap)

LC0/96h >1000 mg/l (Brachydanio rerio (Zebraabärbling))

78-42-2 phosphate de tris(2-éthylhexyle)

EC 0/48h >0,08 mg /l (dap)

LC50/96h >100 mg/l (Brachydanio rerio (Zebraabärbling))

91082-17-6 Alkylsulfonsäureester des Phenols

EC50/48h > 1000 mg/l (dap)

EC50/72h > 10000 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))

LC0/96h 100 mg/l (Brachydanio rerio (Zebraabärbling))

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :
Recommandation :

Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Catalogue européen des déchets

07 02 08 autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballages non nettoyés :
Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

(suite page 7)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject PU, Komp.B

(suite de la page 6)

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**Classe IMDG/GGVmer :** -**Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :****Classe ICAO/IATA :** -**Indications complémentaires de transport :**

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Xn Nocif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Phrases R :

20 Nocif par inhalation.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Phrases S :

2 Conserver hors de portée des enfants.

23 Ne pas respirer la vapeur.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Identification particulière de certaines préparations :

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant

Prescriptions nationales :**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****BG-Merkblätter:**

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

20 Nocif par inhalation.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

(suite page 8)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK Inject PU, Komp.B

(suite de la page 7)

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit**Contact :** Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F